

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Résidence Jeunes  
Sens (Yonne)**

**Rapport Technique de Phase 2 (RT2)**

N° 890975287\_RT2



# **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

## **Déploiement national**

### **Résidence Jeunes Sens (Yonne)**

## **Rapport Technique de Phase 2 (RT2)**

N° 890975287\_RT2



	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteur</b>	O.DENIS	Chargé d'affaires sites et sols pollués
<b>Vérificateur</b>	E. GALTIER	Chargée d'affaires sites et sols pollués
<b>Approbateur</b>	N. PLANEL	Responsable d'activité sites et sols pollués

## **SYNTHESE**

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*<sup>1</sup>. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire**

La Résidence Jeunes (ETS n°890975287) est localisée au n°27 rue Victor Guichard à Sens (89). Elle accueille douze jeunes de 10 à 17 ans qui sont encadrés par cinq éducateurs, une maîtresse de maison et deux surveillants de nuit.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence la contiguïté de la Résidence Jeunes avec un ancien site répertorié dans la base de données *BASIAS* (BOU8901194). Les activités exercées sur ce site étaient le stockage et la distribution de carburant. Cette étude a conclu à des potentialités d'exposition par inhalation de substances volatiles, dans l'air intérieur des bâtiments de la Résidence Jeunes, issues du site *BASIAS* contigu.

Le scénario d'exposition par ingestion d'eau du robinet n'a pas été retenu car les canalisations d'eau alimentant l'ETS ne traversent pas de site *BASIAS*.

Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels n'a pas été considéré en raison de l'absence de logement de fonction et de l'âge des jeunes fréquentant l'ETS, âge pour lequel le porté main bouche n'est pas pertinent.

### **Résultats des investigations**

Des investigations de phase 2 ont été menées sur les milieux suivants :

- l'air de l'intérieur de la cave sous la salle TV (bâtiment principal) ;
- l'air sous la dalle :
  - o au droit de la salle de restauration (bâtiment principal) ;
  - o au droit de la salle informatique (bâtiment secondaire) ;
  - o l'air sous la dalle de la cave, située sous la salle TV (bâtiment principal).

Les substances recherchées ont été les substances volatiles associées aux activités recensées sur l'ancien site *BASIAS*.

---

<sup>1</sup> *BASIAS* : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

Les prélèvements réalisés correspondent bien au programme prévisionnel d'investigations défini à l'issue de la phase 1 du diagnostic, à l'exception d'un échantillon qui ne remet pas en cause la représentativité du résultat.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont montré la présence d'hydrocarbures volatils dans l'air sous la dalle au droit de la salle de restauration (bâtiment principal) et de la salle informatique (bâtiment secondaire). Aucun composé n'a été détecté dans l'air de la cave.

Les niveaux de concentration estimés dans l'air intérieur des lieux fréquentés par les adolescents, évalués sur la base des concentrations mesurées dans les différents milieux investigués, sont inférieurs à la borne basse des intervalles de gestion définis dans le guide de gestion des résultats des diagnostics.

**Ainsi, la qualité de l'air sous dalle et de l'air dans la cave ne pose pas de problème pour les usagers de la Résidence Jeunes dans sa configuration actuelle.**

Cependant, certaines concentrations mesurées dans l'air sous la dalle des salles restauration et informatiques sont supérieures aux bornes basses des intervalles de gestion. Dans l'hypothèse d'une dégradation des dalles des bâtiments de la Résidence Jeunes (perforation ou démantèlement lors de travaux d'aménagements), qui n'assurerait alors plus son rôle protecteur, certaines concentrations en composés volatils dans l'air intérieur pourraient alors dépasser les bornes basses des intervalles de gestion. Ceci amène à recommander le maintien en bon état de ces dalles.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement de la Résidence Jeunes (ETS n°890975287) en « **catégorie B : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés** ».

**Cet avis concerne la configuration actuelle des ETS et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**

